

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 28 QUINQUIES

Dans cet article, substituer aux mots :

« opérations visées »,

les mots :

« contrats énumérés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.